



Politique anticorruption Orange Tunisie



Orange Restricted



Mot du DG



“

Nous nous engageons à conduire nos activités dans un environnement sain et intègre, conformément à notre charte de déontologie ; c'est pour cela que nous avons adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes nos activités.

Cette politique de lutte contre la corruption s'applique à nous tous, y compris à ceux qui agissent en notre nom.

C'est pourquoi, avec l'ensemble du COMEX, je demande à chacun de nous, d'avoir un rôle actif dans la promotion, avec conviction et détermination, d'une culture où la corruption, sous toutes ses formes, n'a pas de place chez Orange Tunisie.

”

Thierry Millet



Orange Restricted



I. Objectif

L'objectif de cette Politique est de définir nos responsabilités, ainsi que celles de tous ceux qui travaillent pour nous et ceux qui agissent en notre nom, en matière de suivi et de respect de notre position de zéro tolérance vis-à-vis de la corruption et du trafic d'influence et d'utilisation de mesures proportionnées pour en garantir la conformité.

Cette Politique est aussi un guide sur la manière de reconnaître et atténuer les risques y afférents.

La politique anticorruption donne à l'ensemble des employés Orange Tunisie un référentiel de **principes à respecter** dans le cadre de nos activités et de **comportements à proscrire** car susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Cette politique est applicable à tous les employés Orange Tunisie et doit être respectée par toutes les parties prenantes avec lesquelles nous sommes engagés (entreprises, sous-traitants, partenaires, consultants ou intermédiaires intervenant au nom d'Orange Tunisie).

Cette politique anticorruption est appliquée en conformité avec les lois, règlements, accords nationaux & internationaux en vigueur.

<https://www.oecd.org/corruption-integrity/>

<https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>

<https://www.gov.uk/government/publications/bribery-act-2010-guidance>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033558528/>

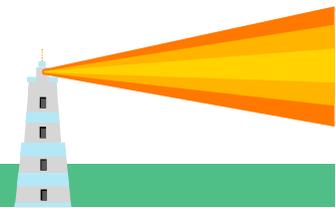
A ce titre, cette politique anticorruption a valeur de code de conduite au sens de l'article 17 de la loi Sapin 2.

Cette politique est complétée par les "principes directeurs en matière de prévention de la corruption d'Orange Tunisie Orange" disponibles sur Orange Village et qui fournissent le cadre pour la définition de procédures locales.

Il est important de noter qu'une Politique ne peut pas couvrir toutes les situations ou encore fournir les informations sur toutes les lois qui seraient applicables. Il est donc fondamental que vous lisiez attentivement ces importants documents de référence.

Si vous n'êtes pas certain de savoir comment réagir dans une situation donnée, nous vous conseillons de prendre contact avec votre manager ou le comité éthique

En cas de violation de cette politique anticorruption, tout salarié s'expose à des sanctions disciplinaires.



II. Définition de la corruption et du trafic d'influence

Est considéré comme une infraction pénale de corruption le fait de **proposer sans droit, d'offrir ou promettre d'offrir** (corruption active), de solliciter ou d'accepter (corruption passive), directement ou indirectement, des **offres**, des **promesses**, des **dons** ou des **avantages** quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir (ou pour avoir accompli ou s'être abstenu d'accomplir), un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat.

La corruption telle que définie dans cette politique inclut les "pots-de- vin", "dessous-de-table", extorsions, paiements de facilitation et le blanchiment de ces pratiques.

Est considéré comme une infraction pénale de trafic d'influence le fait de proposer (trafic d'influence actif), solliciter ou accepter (trafic d'influence passif), sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour abuser ou avoir abusé de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité publique ou d'une administration, des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.



III. Comportements attendus ou proscrits par l'entreprise au titre de la prévention de la corruption et du trafic d'influence

1. Politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Orange Tunisie s'engage à conduire ses activités équitablement, de manière honorable, avec intégrité et honnêteté, et en conformité avec les lois en vigueur.

Orange Tunisie adopte une Politique de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence quelles qu'en soient les formes, dans toutes ses activités et s'engage à former ses collaborateurs.

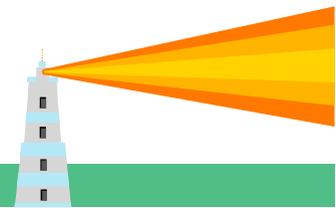
En aucun cas un employé, pour lui-même ou pour le compte d'un tiers, ou un tiers pour le compte de l'employé, ne peut :

donner, promettre de donner ou offrir un paiement, un don en numéraire, une commission, un cadeau, un voyage, une invitation ou toute autre forme de gratification, avec l'attente ou l'espoir qu'un avantage indu en sera tiré, ou pour récompenser un avantage indu déjà octroyé,

accepter ou solliciter un paiement, un don en numéraire, une commission, un cadeau, un voyage, une invitation ou toute autre forme de gratification de la part d'un tiers dont il est connu ou suspecté qu'il en attend un avantage indu,

effectuer un paiement de facilitation quelle qu'en soit la forme à un représentant de la fonction publique, à un agent ou à un intermédiaire, pour faciliter ou accélérer une procédure routinaire.

Dans tous les cas, l'employé devra **signaler toute tentative de corruption ou de trafic d'influence**, dès qu'il en a la possibilité, à son manager au Compliance Officer et/ou au Comité d'éthique : le Compliance Officer porte alors la responsabilité de coordonner la réponse appropriée à cet incident.



III. Comportements attendus ou proscrits par l'entreprise au titre de la prévention de la corruption et du trafic d'influence

2. Politique cadeaux et invitations

Les cadeaux, repas, divertissements et voyages peuvent constituer des moyens légitimes de consolider et de maintenir des relations commerciales normales.

Cependant, ces avantages doivent, en tout état de cause, rester raisonnables et en rapport avec le contexte commercial visé.

Toutefois, afin de prévenir d'éventuels risques de corruption et d'atteinte à notre réputation, Orange Tunisie a défini une politique cadeaux & invitations. Des limites fixées portent sur la fréquence des avantages reçus/ offerts de/à la même personne, le montant limite autorisé, la nature du divertissement (afin de protéger l'image de marque de l'entreprise) et les périodes sensibles

(par exemple, lors de la négociation d'un contrat).

Un salarié qui reçoit un ou des cadeaux dont la valeur dépasse le seuil doit le déclarer, le renvoyer ou le confier à son manager, en vue d'une redistribution équitable en interne ou d'une vente au profit d'une Fondation.

Dans le cadre de voyages où la société

prend en charge les frais de transport et/ou d'hébergement des agents de l'État ou des représentants de clients privés, les frais de transport et d'hébergement pour les personnes invitées doivent être conformes à la politique voyage. Les pièces justificatives des dépenses engagées doivent être conservées pour traçabilité.

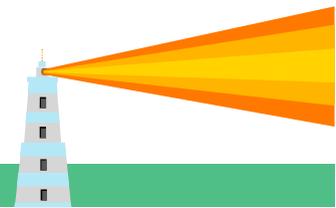
Pour les déplacements à l'étranger il convient de se référer aux règles et seuils définis dans la politique voyage.

Ces seuils ainsi que les modalités de déclaration, de traitement et de validation managériale des cas de dépassement sont décrits dans les "principes directeurs en matière de prévention de la corruption".

3. Vos responsabilités

Assurez-vous de lire, comprendre et être en conformité avec cette Politique.

La prévention, la détection et les remontées d'actes de corruption sont de la responsabilité de tous ceux travaillant pour Orange Tunisie. Il est demandé à tous d'éviter toute activité pouvant conduire à -ou suggérer un manquement- à cette Politique.



IV. Mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence

1. Sensibilisation et formation

Orange Tunisie communique sa politique en interne et en externe.

Orange Tunisie déploie et maintient un programme pour sensibiliser et former régulièrement ses salariés avec une obligation de formation pour les salariés les plus exposés au risque de corruption, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Des sessions e-learning et des contenus de formation sont disponibles sur Orange Village (ou Orange Learning) et auprès du CO.

2. Demande de conseil ou d'information

Un employé qui souhaite demander un conseil, un avis, s'informer, poser une question sur un sujet relatif à la corruption, au trafic d'influence ou à l'éthique s'adresse à son manager, à son Compliance Officer ou à son Conseiller Ethique.

3. Dispositif de recueil d'alertes

Orange Tunisie a mis en place un dispositif de recueil d'alertes en matière de corruption ou de trafic d'influence.

Ce dispositif couvre la corruption, le trafic d'influence et les infractions ou les fraudes dans les domaines de la comptabilité, du contrôle interne et de l'audit. Il est accessible comme suit :

Courrier électronique adressé à l'adresse suivante :

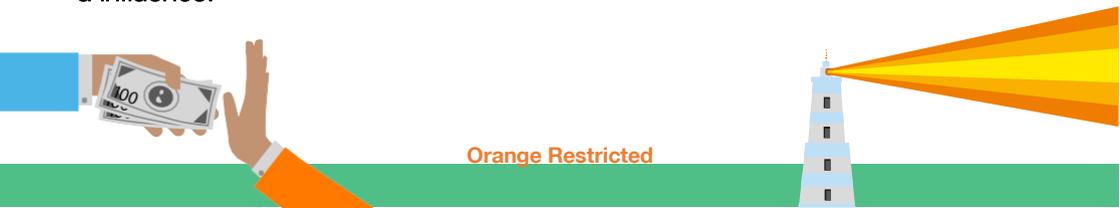
Comite.ethique@orange.com

Courrier postal adressé au siège social

A l'attention du président du comité d'éthique : Avenue Cheikh Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange Tunisie, 1003 Tunis, Tunisie

Ces canaux dédiés sont à votre disposition afin de vous permettre de soulever les problèmes, chercher des conseils ou rapporter, en toute bonne foi, des situations d'alerte par rapport à la Politique et aux lignes directrices, ou des infractions de la loi.

Ces alertes doivent être faites sans crainte de mesures de représailles ou d'actions discriminatoires ou disciplinaires. Les rapports sont traités de manière confidentielle et tous les rapports de bonne foi seront analysés.



IV. Mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence

4. Conflit d'intérêts

Orange Tunisie a mis en place une procédure d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

5. Cartographie des risques

Orange Tunisie a mis en place une cartographie des risques de corruption et la met à jour régulièrement.

6. Procédure d'évaluation des tiers

Orange Tunisie déploie et maintient des procédures d'évaluation de la situation ("due diligence compliance") de ses fournisseurs, de ses intermédiaires et de ses partenaires jugés les plus exposés au risque de corruption.

7. Contrôle

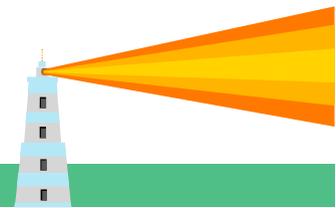
Orange Tunisie déploie et maintient des procédures de contrôle et d'évaluation des mesures de conformité mises en œuvre ainsi que des procédures de contrôles comptables et opérationnels destinées à s'assurer que les comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.

8. Archivage, transparence et auditabilité

Orange Tunisie doit s'assurer qu'une transparence appropriée et des procédures d'audit sont en place.

Orange Tunisie doit maintenir des enregistrements comptables et mettre en place un système de contrôle interne pour pouvoir prouver les raisons professionnelles des paiements faits aux tiers.

Vous devez vous conformer aux Politiques cadeaux et invitations en matière de traçabilité des cadeaux acceptés et offerts. Tous les comptes, factures, memos et autres documents et archives liés aux transactions avec des tiers, comme les clients, fournisseurs et autres contacts d'affaires, doivent être préparés et maintenus avec la plus grande exactitude et exhaustivité. Aucun compte ne doit être géré « en parallèle » pour faciliter ou dissimuler des paiements inappropriés.

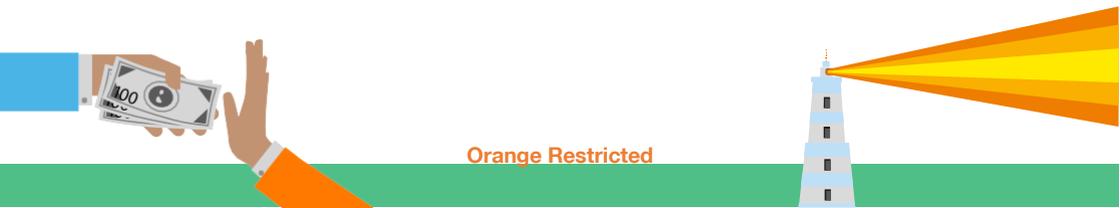


V. Gestion de la politique anticorruption

Le Comité d’Ethique a la responsabilité de s’assurer que la Politique est conforme à nos obligations légales et déontologiques.

Le Conseil d’Administration à travers le Comité d’Audit revoit au moins une fois par an l’efficacité du programme de prévention.

Le Compliance Officer est responsable de la supervision du programme de déploiement de la Politique et de la surveillance de son efficacité. Tout besoin d’amélioration identifié sera mis en œuvre dans une version ultérieure de la Politique.





Retrouvez toutes les informations sur [Orange Village](#) sous la rubrique Ethique et Compliance suivant le lien ci-dessous :

<http://village.orangetunisie.intra/index.php/2016-02-22-10-34-08/ethique-et-compliance>

Création Nov. 2015

Mises à jour :

Nov. 2017

Nov. 2021

Approbation Comité éthique Orange Tunisie, CEO



Orange Restricted

